

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Vendredi 5 juin 2026

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 30 mai 2026

Membres présents : 9

Membres votants : 13

Présents : Damien GAUTHIER, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Philippe BRAULT, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Véronique THIAINT.

Absents/excusés : Églantine ALLIOT, Justine BARBERO, Stéphane BATTEUX (pouvoir à Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES), Marie DE PASQUALE (pouvoir à Philippe BRAULT), Frank HERAUD (pouvoir à Antonio MARCO-PENA), Marie-Sahra GIL (pouvoir à Véronique THIAINT).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260605-2026_37-DE

N° 2026-37 : Convention temps périscolaire Copains d'Antonin 2026-2027

Madame Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES rappelle à l'Assemblée que la Commune a souhaité confier la gestion de la garderie périscolaire à l'association des Copains d'Antonin depuis septembre 2022.

En 2025, il a été proposé à l'Assemblée d'élargir la convention au temps méridien car l'augmentation de l'effectif scolaire nécessite une vigilance accrue.

Elle vous propose donc de signer une convention de prestation de service à intervenir entre la Commune et les copains d'Antonin pour l'année scolaire 2026/2027

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé de Madame Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de service avec l'association des Copains d'Antonin tel que jointe à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2026 et 2027 de la Commune.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul ESCAVABAJA

Le Maire,
Damien GAUTHIER

